1ère Rencontre

Référents Etablissement Education Inclusive

2nd degré

Au Programme

A Accueil Institutionnel

B Temps de présentation

C Une mission au service de l'Education Inclusive

D Au Coeur de la réalité de terrain

E Des points de repères communs
1er outillage

Au service des établissements

Loëtitia Dalloneau

Adjointe au Directeur Diocésain
en charge du 2nd degré

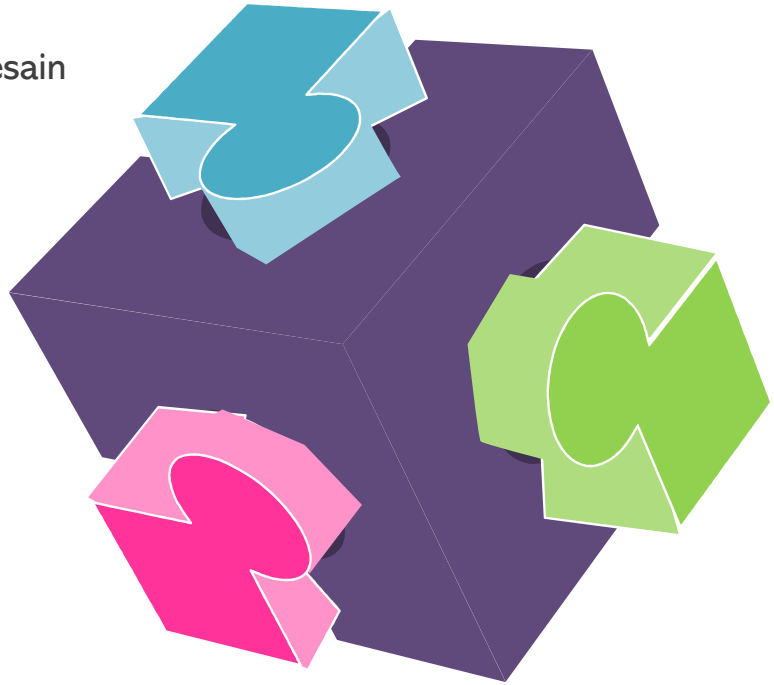

Martine MINET

Adjointe au Directeur Diocésain
en charge du 1er degré

Référente Institutionnelle
Education Inclusive

Martine Buisine

Référente Pédagogique
Education Inclusive

Enseignement Catholique de l'Essonne

Une mission
au service
de l'Education Inclusive

Pourquoi cette nouvelle mission?

1er degré

- Classes Ordinaires
- RASED ASH
- ULIS Ecole

2nd degré

Et nous ???

- Classes Ordinaires
- SEGPA
- ULIS Collège Lycée

Ecole Inclusive et Education Inclusive

Eléments de compréhension et points de repère

Enseignement Catholique de l'Essonne

Eléments de compréhension

Points de repère

Qu'est-ce que l'Education Inclusive ?

- c'est une approche éducative qui tient compte des besoins particuliers d'enseignement et d'apprentissage de tous les élèves,

- et qui se rapporte à l'ensemble des mesures que l'école doit prendre pour pouvoir répondre à cette diversité.

Eléments de compréhension

Points de repère

Quelques éléments de l'histoire

- Loi 1975 : Obligation éducative, l'élève doit s'adapter.
- Loi 2005 : Devoir à l'accessibilité à un établissement scolaire et droit à la compensation (inclusion, besoins éducatifs particuliers). Pour l'égalité des droits et des chances.
- Circulaire 2006 : PPRE
- Loi 2013 : Refondation de l'école (concept d'école inclusive)
- Circulaire 2015 : PAP
- Circulaire 2015 : les CLIS sont remplacées par les ULIS école

Eléments de compréhension

Points de repère

Quelques éléments de l'histoire

- Circulaire **2016** : PPS et GEVA-Sco
- Circulaires **2017** : Réforme de la formation spécialisée : CAPPEÏ (Exercer dans un dispositif d'éducation inclusive, Exercer une fonction d'expert, Exercer une fonction de personne ressource)
- **2018 – 2019** : Ensemble pour l'école inclusive

Eléments de compréhension

Points de repère

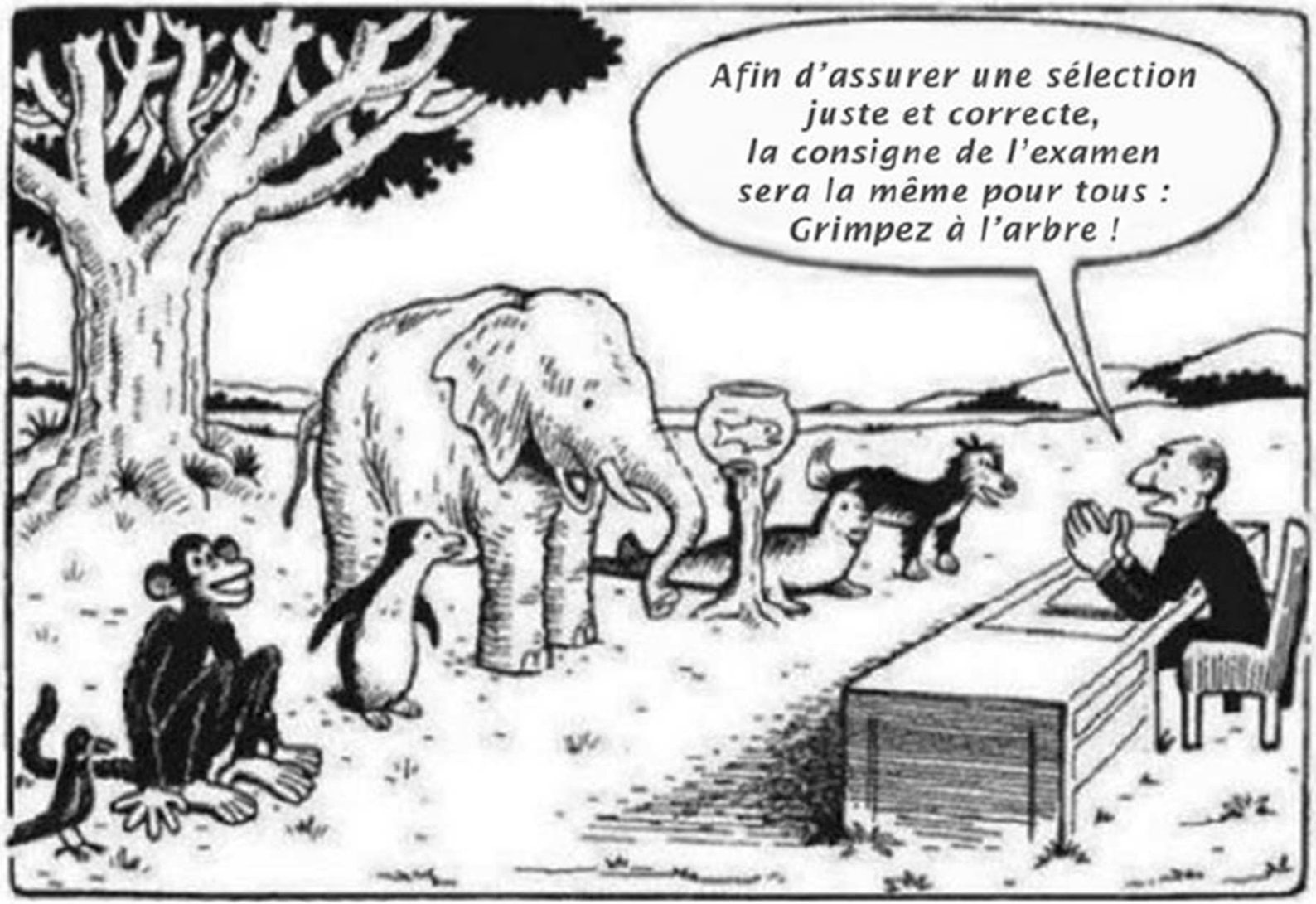

Eléments de compréhension

Points de repère

Evolution des représentations

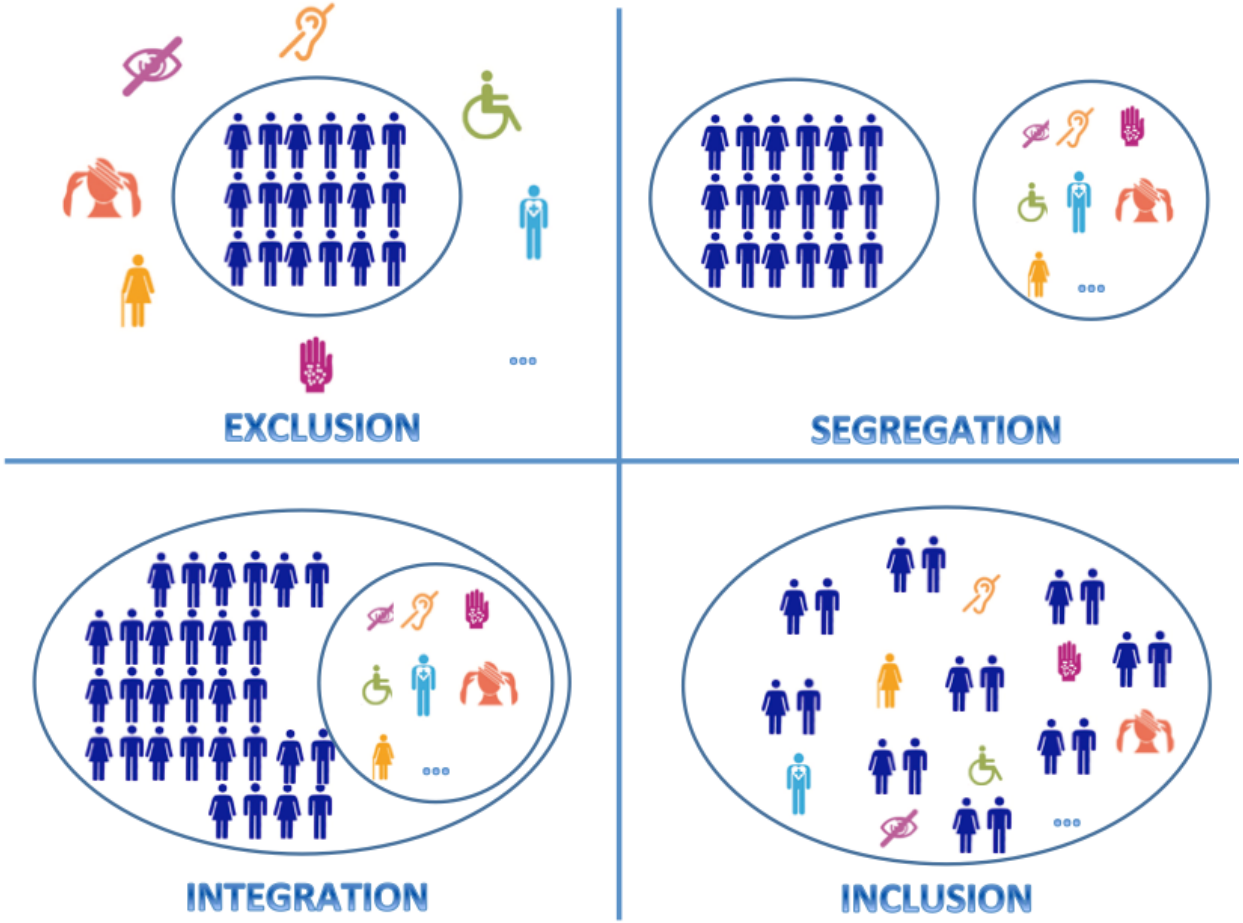

Les élèves
à besoins éducatifs particuliers

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Points de repère

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

- Les élèves en **situation de handicap** : mental, cognitif, psychique, moteur et sensoriel (MDPH),
- Les élèves avec un **troubles du comportement** (TDA+ H),
- Les élèves avec un **trouble cognitif** (DYS, TFC),
- Les enfants **malades**,
- Les enfants **intellectuellement précoces** (EIP),

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Points de repère

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

- Les enfants en **situation familiale** ou **sociale difficile**,
- Le mineurs en **milieu carcéral**,
- Les élèves **nouvellement arrivés en France** (ENAF),
- Les **enfants du voyage**,

Mais aussi : les **daltoniens**, **diabétiques**, **asthmatiques**, **obèses**…

Quels changements de pratiques pour les enseignants ?

Faire évoluer ses pratiques

Points de repère

Travailler dans un établissement inclusif demande.

- une meilleure **connaissance des élèves**,
- une meilleure **connaissance des troubles**,
- la **différenciation** dans la préparation des cours,
- un travail en **équipe**,
- un travail en **collaboration** et en **partenariat**,
- l'utilisation de **nouveaux outils**.

Référent Etablissement Education Inclusive 2nd degré

Enseignement Catholique de l'Essonne

Référents
Etablissement
Education Inclusive
2nd degré

Missions et Posture

- Des propositions.
- Les modalités de mise en œuvre peuvent être différentes d'un établissement à l'autre.
- En appui au Chef d'Etablissement.
- Accompagnement, guider, faire le lien, permettre la réflexion, dialoguer, proposer, outiller…
- Quelles modalités de rendre compte?

Référents Etablissement Education Inclusive 2nd degré

Missions et Posture

Volet administratif	Volet d'accompagnement pédagogique	Volet ressources
Montage du dossiers administratifs : - Rassembler les différentes pièces, - Faire le lien avec la famille, - Avec l'enseignant référent si besoin, - Transmission du dossier aux instances. Retour du dossier : Solliciter la famille ou l'enseignant référent pour connaitre les retours lorsque ce n'est pas notifié directement à l'établissement.	Accompagnement des enseignants, pour - compléter les annexes des PAP, MOPPS, - organiser les aménagements…	Participation aux temps d'information et de travail institutionnel à la Direction Diocésaine. Se faire le relais sur le terrain des ressources récoltées au cours de ces rencontres. Réfléchir au meilleur projet pour chaque l'élève.
Respect du calendrier des démarches		
Passage des GEVA-SCO,	Accompagnement à la **rédaction du GEVA-SCO**	
Organisation des **équipes éducatives** et ESS : - prise de dates, - contact avec les professionnels…	**Participation** aux conseils de classe.	**Participation** aux équipes éducatives et ESS

Au coeur de la réalité de terrain…

Un 1er outillage

Publication 2018 : une dynamique nouvelle

Un 1er outillage

Publication 2018 : une dynamique nouvelle

Un 1er outillage

- Mieux informer, former et accompagner les enseignants et les personnels d'encadrement,
- Multiplier et diversifier les modes de scolarisation,
- Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un diplôme ou une certification professionnelle.

Publication 2018 : une dynamique nouvelle

Un 1er outillage

- Un changement dans le regard sur le handicap,
- Un changement dans les pratiques d'enseignement,
- Des projets à bâtir,
- Des évaluations à faire.

Un 1er outillage

Les différents projets d'accomapgnement

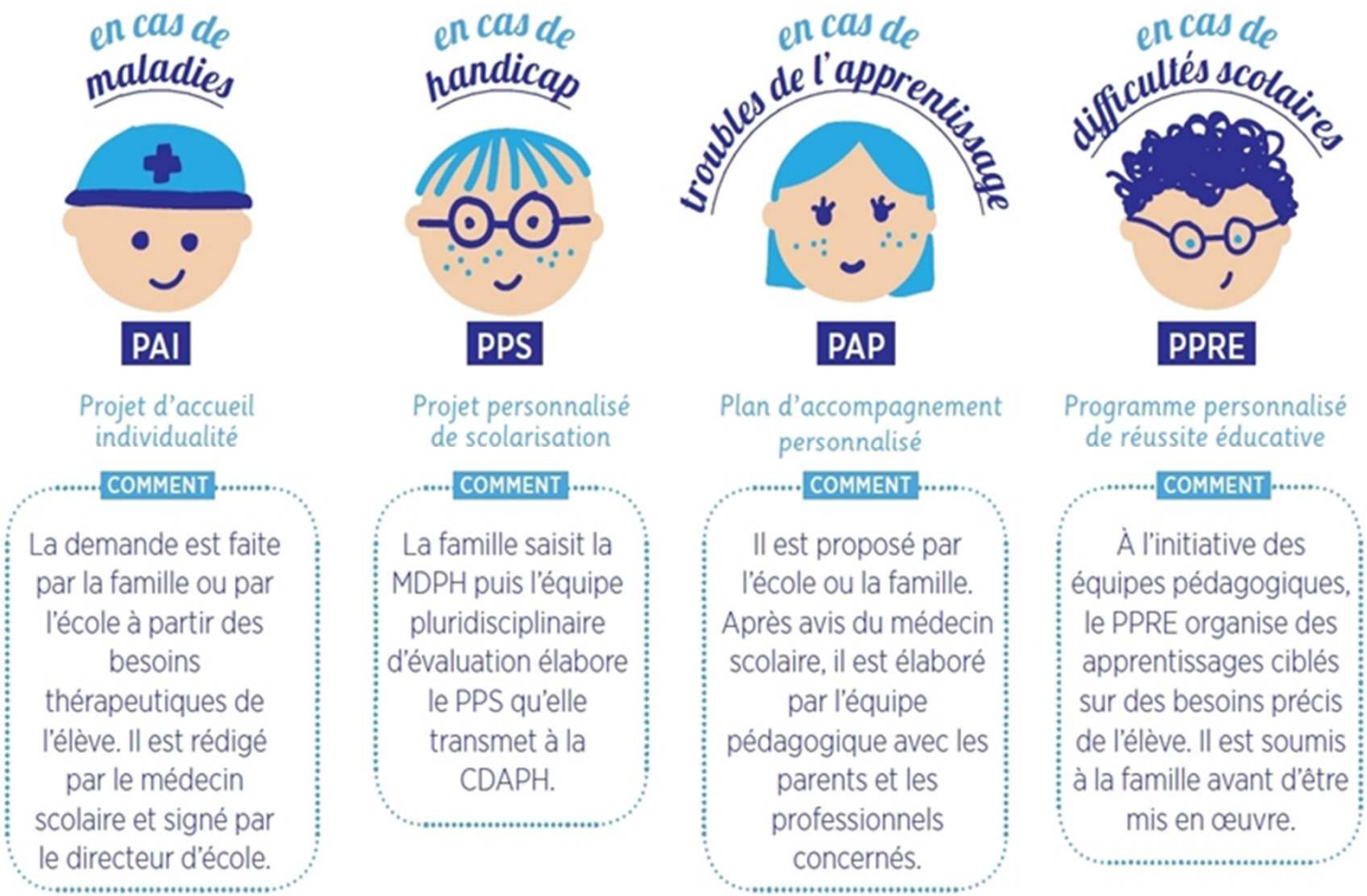

Un 1er outillage

Le PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Educative

Circulaire de 2006

- Il concerne les élèves dont les connaissances et les **compétences scolaires ne sont pas maîtrisées**.
- Il permet à l'élève d'avoir un **soutien pédagogique** spécifique sur une **courte durée**.
- Il est **a l'initiative de l'équipe pédagogique**. C'est le CE qui en est garant et le propose à la famille.
- **L'équipe pédagogique propose** un plan d'action formalisé dans un document écrit.

Un 1er outillage

Le PAI

Projet d'Accueil Individualisé

Circulaire de 2003

- Il concerne les **élèves atteints de troubles de la santé** (allergies, asthme, diabète…).
- Il permet à l'élève de pouvoir suivre son **traitement** au sein de l'établissement.
- **Le CE est sollicité par la famille**. Il l'élabore, le met en place, suit son aménagement sous la responsabilité du médecin scolaire.
- **Le médecin scolaire en détermine** les aménagements (protocole d'urgence, soins…).

Un 1er outillage

Le PAP

Plan d'Accompagnement Personnalisé

Circulaire de 2015

- Il concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages** évoluant sur une **longue période.**
- Il permet à l'élève d'avoir un **aménagement** de sa scolarité.
- **La famille ou l'équipe pédagogique sollicite le CE** pour le mettre en place. Celui-ci l'élabore, le met en place et assure son suivi. Le médecin scolaire valide la demande.
- **L'équipe pédagogique propose des aménagements** formalisés dans un document présenté aux parents dont la mise en œuvre est assurée par le médecin scolaire et le CE.

Un 1er outillage

Le PAP

Plan d'Accompagnement Personnalisé

B.O. Bulletin officiel n° 5 du 29 janvier 2015

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

AU COLLÈGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Pour toutes les disciplines :	6e	5e	4e	3e
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
Utilisation de l'informatique :				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				

Évaluations :	6e	5e	4e	3e
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas, etc.)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				

Devoirs :	6e	5e	4e	3e
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				

Un 1er outillage

Le PPS

Projet Personnalisé de Scolarisation

Loi de 2005 + arrêté de 2015

- Il concerne les élèves avec un **handicap reconnu** et relevant de la MDPH.
- Il permet à l'élève d'être orienté, d'avoir un **aménagement** pédagogique, du **matériel** adapté ou des **mesures d'accompagnement.**
- C'est la **famille** qui le sollicite **auprès de la MDPH** par l'intermédiaire de **l'enseignant référent** qui en est le garant.
- Celui-ci met en place une **ESS**, après avoir récolté les informations et le soumet à la CDA.

Un 1er outillage

Le PPS

Projet Personnalisé de Scolarisation

Documents à mettre en œuvre :

- Un PPS (saisine par la famille à la MDPH, étudié en CDAPH),
- GEVA-Sco : support de la mise en œuvre du PPS,
- Un document de mise en œuvre (MOPPS).

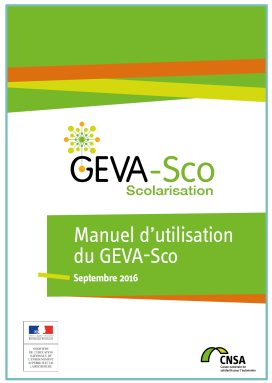

Formations

Ressources

Accueil
L'Enseignement Catholique de l'Essonne
Trouver un établissement
Enseigner - Se Former
Education Inclusive
Dimension Pastorale
Accès Réservé
Enseignement
Catholique de l'Essonne
Devenir Enseignant
Nous recrutons!
Projet Diocésain
Penser autrement pour agir autrement
Etablissements
Effectuer une recherche